



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Approbation de l'étude de faisabilité d'un centre
d'interprétation dénommé «Maison du Patrimoine Sourdin »
dans le situe de l'ancien cinéma – n° 126/2016**

Date de la convocation : 21/10/2016 Date d’Affichage : 09/11/16 au 30/11/16 Date Notification : 09/11/16
Nombre de membres : * en exercice : 37 * Présents : 33 * Votants : 36

Séance ordinaire du 7 novembre 2016
L’an deux mil seize le sept novembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES–ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	R
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	R
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	A	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	P	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme VILLAIN à Mr MACE,
Mr LEMAÎTRE Jean-Marc à Mr ARTHUR.
Mme PROD’HOMME par Mme CONSTANT.*

ABSENT : *Mr COSSE.*

Mr Jacques LEMONCHOIS désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

**APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE D'UN CENTRE D'INTERPRETATION
DENOMME « MAISON DU PATRIMOINE SOURDIN »
DANS LE SITE DE L'ANCIEN CINEMA – n° 126/2016**

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Viaculture a repris l'étude en cours sur l'avenir des musées municipaux avec pour objectif de réfléchir à la faisabilité d'un centre d'interprétation dans le site de l'ancien cinéma. Cette étude s'est étendue à la mise aux normes accessibilité et sécurité de la Mairie s'agissant d'un bâtiment unique au sens de la réglementation des établissements recevant du public.

Après une première commission culture en date du mardi 27 octobre 2015 en vue d'envisager les pistes de réflexions, plusieurs réunions techniques avec le cabinet Viaculture (25 janvier, 2 mai, 20 juin, 6 juillet, 8 septembre 2016) ont permis d'élaborer un document de programmation technique et financier sur la réalisation d'un centre d'interprétation dénommé « Maison du Patrimoine Sourdin » dans le site de l'ancien cinéma.

Une présentation à l'ensemble des membres du conseil municipal a été réalisée le lundi 19 septembre 2016.

Il demande de bien vouloir prendre connaissance du document ci-joint annexé.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, (36)***

APPROUVE le document de programmation technique et financier sur la réalisation d'un centre d'interprétation dénommé « Maison du Patrimoine Sourdin » dans le site de l'ancien cinéma.

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-200054732-20161107-20161107126-AU

Réception par le Préfet : 09-11-2016

Publication le : 09-11-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE